



Règlement intérieur du Zoo-Refuge La Tanière

BIENVENUE A LA TANIÈRE,

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre zoo-refuge, La Tanière.

Nos équipes veilleront à ce que vous passiez un agréable moment et que vous puissiez profiter pleinement de tous nos amis les animaux. Nous mettons un point d'honneur à respecter l'Homme, l'environnement et la société dans tout ce qu'elle entreprend et met à notre disposition. La Tanière est une propriété privée.

Afin de garantir un environnement plaisant et votre sécurité ainsi que celle de nos animaux, les règles exposées dans le présent règlement se devront d'être respectées.

En franchissant le seuil de La Tanière, vous déclarez l'accepter sans condition.

Le présent règlement s'applique pour l'ensemble des lieux et bâtiments de La Tanière, ouverts au public. Il s'applique aux visiteurs ainsi qu'à toute personne étrangère aux services internes présente dans l'établissement, y compris pour des raisons professionnelles.

Le présent règlement intérieur peut évoluer au fil du temps. Il est consultable sur notre site internet www.lataniere-zoorefuge.com. Les visiteurs sont invités à vérifier ces dispositions à chaque visite du zoo-refuge.

Préambule :

Notre zoo-refuge, La Tanière, est un site sensible. Veillez à le préserver en respectant la faune et la flore, sans prélever ni dégrader. Nos animaux sont des animaux domestiques et sauvages. Nous vous demandons de les respecter ainsi que leur environnement et les dispositifs de sécurité (clôtures, barrières, fossés, grillages, parois vitrées, plantations...), que nous avons mis en place. Vous devez emprunter uniquement les sentiers mis à votre disposition pour la visite. Il est interdit de franchir ou d'escalader les barrières et d'emprunter les accès privés ou réservés aux services internes.

Conditions d'accès et visite de La Tanière :

La Tanière se réserve le droit d'inspecter visuellement les effets personnels à l'entrée et à l'intérieur du zoo-refuge pour des raisons de sécurité.

En cas de refus de la part du visiteur, La Tanière se réserve le droit de lui en interdire l'accès.

L'entrée est interdite à toute personne non munie d'un billet d'entrée. Celui-ci doit être en cours de validité et devra être conservé durant toute la visite et être présenté en cas de contrôle. Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable pour entrer au zoo-refuge.





Quel que soit leur âge, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou des personnes qui en ont légalement la garde et sont responsables des dommages qu'ils pourraient causer.

Si vous désirez sortir du zoo-refuge et être réadmis plus tard dans la même journée, assurez-vous auprès d'un employé présent avant la sortie/les tourniquets d'avoir tous les éléments nécessaires pour votre réadmission (tickets, tampons, ...).

Les horaires d'ouverture de La Tanière zoo-refuge sont les suivants :

- D'octobre à mars : De 10h à 17h (*)
- D'avril à juin et en septembre : De 10h à 19h (*)
- En juillet et août : De 10h à 20h (*)

Fermeture annuelle entre Noël et le Nouvel An - Plus d'informations sur notre site internet www.lataniere-zoorefuge.fr.

(*) sauf événements exceptionnels

Les dernières admissions ont lieu 1h30 avant la fermeture.

En cas d'événements exceptionnels, de fortes intempéries ou par nécessité, ces horaires pourront être modifiés. Certains enclos ou services peuvent faire l'objet d'un retard d'ouverture ou d'une fermeture pour travaux ou remise en état, en raison de leur saisonnalité, de conditions climatiques défavorables ou de conditions de sécurité insuffisantes. La Tanière pourra, sans préavis, fermer tout, ou en partie, son infrastructure.

La Direction se réserve le droit de limiter ou de refuser l'accès ou encore d'évacuer le zoo-refuge si le taux de fréquentation se révélait trop élevé, pour des raisons de sécurité ou en cas de «force majeure».

L'accès au zoo-refuge dans le cadre de visites particulières ou d'événements privés, en dehors des horaires d'ouverture au public, est soumis à des règles particulières dont les invités et les organisateurs auront connaissance au préalable.

Les visiteurs n'ont pas accès aux zones de travaux ainsi qu'aux locaux de services privés.

Règles de vie :

Pour rentrer dans le zoo-refuge, une tenue correcte est exigée. Le port de chaussures, d'un haut et d'un bas est obligatoire en toute circonstance. Un comportement conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs est demandé. La Direction se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne ne respectant pas ces consignes. Les vols, troubles à l'ordre public, violences verbales et physiques, propos insultants, fraudes, escroqueries, états d'ébriété, atteintes aux bonnes mœurs, malveillances, non-respect des consignes de sécurité et du règlement intérieur, racisme, etc...





peuvent amener La Tanière à intervenir et prendre les mesures qui s'imposent, que ce soit d'aviser les forces de police, engager un dépôt de plainte ou reconduire le visiteur à l'extérieur de l'enceinte du zoo refuge sans aucune compensation, remboursement ou autres recours.

Pour des raisons de sécurité, le port d'une tenue recouvrant totalement le visage, de costumes et/ou de masques en dehors des dispositifs de protection sanitaire est interdit sauf pour raisons médicales. En cas de non-respect de ces exigences vestimentaires, l'accès au zoo refuge pourra être refusé.

Il est impératif de respecter la propreté des lieux et des installations aménagées, le calme et le bien-être des visiteurs comme des pensionnaires.

A l'exception des chiens-guides et d'assistance, qui doivent être tenus en laisse et rester sous la bonne garde de leur propriétaire, les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte du zoo-refuge.

Il est strictement interdit d'abandonner ou de déposer des animaux domestiques et/ou sauvages au zoo-refuge ainsi qu'à ses abords.

Les consignes affichées à l'intérieur du Zoo Refuge La Tanière telles que les interdictions d'accès, les signalisations, avertissements, limites d'âge, le nombre maximum de visiteurs etc., doivent être systématiquement respectées.

Merci de noter qu'il est interdit d'introduire dans l'enceinte du parc :

- Toute substance illicite, chimique, inflammable et/ou dangereuse ; boisson alcoolisée, bouteille en verre, objet dangereux (et notamment toute arme de nature offensive ou défensive, quelle que soit sa catégorie)
- Des objets de nature à troubler la tranquillité des visiteurs et des animaux (vuvuzela, porte-voix, radios ou tout appareil bruyant et portable, pétards et/ou dispositifs bruyants, les drones ou tout autre jouet télé ou radiocommandé)
- Tout élément suspendu tels que des cerfs-volants ou ballons de baudruche
- Tout objet volumineux et/ou encombrant et en particulier les bagages et/ou valises.

Il est interdit de pique-niquer au sein du zoo-refuge La Tanière, en dehors des zones prévues à cet effet, reconnaissables par une signalétique dédiée. Aucune nourriture ne doit être laissée sur place ni distribuée aux animaux. Les déchets doivent être jetés dans les poubelles mises à disposition.

Les arts (peinture, dessin, photographie) exercés par des amateurs et à titre personnel, sans trépied ou support, sont autorisés dans les parties ouvertes, sous réserve de ne pas gêner les visiteurs. Il convient de ne pas franchir les allées et les limites de sécurité.

La pratique d'activités physiques sportives est interdite au sein du zoo-refuge. Il est interdit de courir de façon inconsidérée, d'utiliser des patins à roulettes, bicyclette, trottinette ou de tout autre engin de déplacement, motorisé ou non en dehors des dispositifs purement médicaux.

Ainsi seuls les poussettes, fauteuils roulants et déambulateurs sont autorisés.



Il est strictement interdit de fumer (cigarettes et cigarettes électroniques), de consommer de l'alcool et /ou des substances illicites dans l'enceinte du Zoo Refuge La Tanière.

La mendicité, la vente et/ou l'échange de biens et/ou de prestations de service par les visiteurs sont interdits dans l'enceinte de La Tanière et ses abords.

Il est interdit de distribuer des imprimés et/ou de coller des affiches et/ou d'effectuer des sondages d'opinion sans l'autorisation écrite préalable de la Direction. Il est également interdit d'organiser des rassemblements et/ou de prononcer des discours, de mener une action de propagande, de récolter des fonds, de faire de la publicité, de distribuer, d'échanger ou de vendre des objets au sein de La Tanière et ses abords, sans l'autorisation écrite préalable de la Direction.

La Tanière n'est pas responsable de dommages causés aux visiteurs par des tiers.

Les visiteurs sont responsables de tous dommages et/ou dégradation qu'ils pourraient causer à La Tanière du fait de leur personne ou des personnes / objets dont ils ont la garde.

La Tanière ne pourra être tenue responsable des vols, pertes ou dégradations des objets personnels dans l'enceinte du zoo-refuge.

Parking visiteurs et dépose bus/taxis :

L'accès au Parking visiteurs ainsi qu'au dépose bus/taxis n'est autorisé qu'aux seules personnes désireuses de visiter le site de La Tanière.

L'accès des animaux, à l'exception des chats et des chiens tenus en laisse sur le parking, est interdit.

Les visiteurs sont tenus de ne pas laisser leurs animaux domestiques sans surveillance dans leurs véhicules. Votre animal de compagnie est un "être sensible" que vous devez placer "dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce" (article L. 214-1 du Code rural). La Tanière se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires en cas de manquement à cette disposition.

La prestation fournie par le Parking visiteurs se limite à la mise à disposition d'un emplacement de stationnement aux usagers durant leur visite sur le site de La Tanière qui n'assume aucune obligation de garde ou de surveillance des véhicules en stationnement.

L'utilisateur s'oblige à respecter l'ensemble des règles du code de la route français.

Il est interdit de stationner sur les voies de circulation, d'accès ou de sortie du Parking visiteurs ainsi qu'au niveau du dépose bus/taxis, ou en tout autre endroit où une interdiction de stationner serait signalée de façon expresse (emplacements pour visiteurs à mobilité réduite, pour opérations de secours et service).





Ces stationnements abusifs étant de nature à causer des troubles graves, le personnel de La Tanière pourra prendre toute mesure susceptible de rétablir un fonctionnement normal, y compris faire procéder à l'enlèvement du véhicule à la charge de l'utilisateur.

Les usagers sont tenus de ranger correctement leur véhicule sur les emplacements prévus à cet effet, sans débordement sur la place contiguë ni chevauchement de ligne.

Il est interdit de jeter tout objet sur le Parking visiteurs ainsi qu'au niveau du dépôt bus/taxis en dehors des poubelles de tri sélectif disposées à cet effet.

L'utilisateur devra laisser la place de stationnement dans l'état où il l'a trouvée à son arrivée et sera responsable des dégâts survenus de son fait ou du fait de ses passagers.

Le lavage de tout type de véhicule est interdit dans l'enceinte du Parking visiteurs ainsi qu'au niveau du dépôt bus/taxis, ainsi que toute autre opération d'entretien, telle que vidange, graissage, etc.

Le Parking visiteurs n'assurant pas de garde ou de surveillance des véhicules en stationnement La Tanière ne pourrait être tenue responsable des dégâts causés aux véhicules ou à leur contenu en cas notamment de collision, incendie, tentative de vol, vol ou acte de vandalisme.

L'utilisateur est responsable de tous les accidents et dommages qu'il provoque et doit établir une « déclaration d'accident » en présence d'un responsable du Parking visiteurs.

Objets trouvés :

Les objets trouvés sont disponibles à l'entrée du zoo-refuge. Au terme d'un an et un jour, ils seront détruits ou donnés à une association.

Les objets de valeur/administratifs seront transmis à la Préfecture de police dans les 15 jours.

Prises de vues / Tournages :

Vous pouvez prendre des photos, filmer et/ou réaliser des enregistrements sonores dans le zoo-refuge La Tanière pour autant qu'ils soient destinés à votre unique usage personnel. Cela ne doit toutefois jamais déranger les autres visiteurs.

Les drones et appareils volants sont strictement interdits.

La prise de photos et d'enregistrements à usage professionnel et/ou commercial ne peut être exercée qu'avec autorisation expresse, préalable et écrite du département communication du Zoo-refuge La Tanière.

Les visiteurs sont informés qu'en cas de captation commerciale ou de tournage d'un film ou d'un reportage au sein du zoo-refuge réputé lieu touristique, leur image est susceptible d'y figurer et d'être reprise.





Sécurité :

En cas d'alerte de sécurité, sur le territoire ou sur la zone où se trouve le zoo-refuge La Tanière, des mesures de sécurité et de contrôle des personnes pourront être mise en œuvre à l'entrée et dans l'enceinte du site.

Afin d'éviter tout accident, il est strictement interdit de passer les mains, les doigts, des bâtons ou autres objets à travers les barreaux ou grillages ou de jeter les objets dans les enclos des animaux. Il est interdit de tenter de pénétrer dans les enclos, de franchir les limites de sécurité, de passer par-dessus le garde-corps, d'asseoir ou de passer un enfant par-dessus le garde-corps, de rechercher un contact avec un animal et d'entrer dans les locaux de services.

Afin d'assurer la protection des visiteurs ainsi que celles de la faune et la flore, il est défendu de : grimper aux arbres, quitter les allées, marcher sur les plantations et les massifs, circuler sur les pelouses, cueillir des fleurs, prélever du bois ou des branches, ainsi que d'effaroucher les animaux sur le site. Toute dégradation devra être signalée à un membre du personnel de La Tanière.

Il est interdit de nager ou de se baigner dans les étangs ou plans d'eau.

La Tanière est un lieu piéton. La circulation de véhicules motorisés et/ou électrique, en dehors des véhicules de services et véhicules autorisés ou pour raison médicale, est interdite. Les véhicules autorisés doivent circuler à une vitesse maximale de 10 km/h.

Il est interdit d'utiliser ou d'emprunter les véhicules /vélos du personnel de La Tanière.

L'encombrement des voies d'accès pompiers, des bornes incendies et des équipements liés à la sécurité du site, est interdite.

Le public est informé qu'au titre de la sécurité, plusieurs caméras sont dispersées sur le site. Ce dispositif vidéo est utilisé aux seules fins de surveillance de la sécurité des personnes et des animaux dans l'enceinte du zoo-refuge.

Tout membre du personnel de La Tanière est chargé de faire respecter les règles du présent règlement intérieur. Les membres du personnel sont en droit de rappeler à l'ordre toute personne qu'ils ne jugeraient pas respecter ces règles.

Animaux :

Par nature, les animaux peuvent présenter un danger de mort et de blessures lors d'une intrusion dans leur environnement et/ou espace vital. Les règles de sécurité indiquées par écrit ou données oralement par nos soigneurs doivent être strictement respectées tout au long de la visite.

De même, il est strictement interdit de nourrir les animaux dans le zoo-refuge. Chacun suit un régime alimentaire individualisé, spécifique à son espèce et son état de santé et validé par l'équipe vétérinaire. D'autres nourritures peuvent donc leur être nuisibles.

Il est interdit de perturber leur tranquillité, chercher à attirer leur attention ou à les exciter en jetant des objets, en faisant du bruit ou en tapant sur les vitres, les grilles ou les barrières des enclos.





Tout contact avec les animaux est interdit en dehors de la mini-ferme.

Un certain nombre de dispositions sont mises en œuvre afin d'éviter la fuite d'un animal : hauteur des clôtures, résistance des enclos, largeur des fossés, barrages en eau empêchant toute évasion des pensionnaires. Les matériaux utilisés pour la construction des enclos sont de qualité pour assurer une solidité dans le temps. Ces espaces sont vérifiés quotidiennement plusieurs fois par jour par le personnel. L'accès aux loges et enclos, et particulièrement ceux hébergeant des animaux réputés agressifs et dangereux pour l'homme, font l'objet de procédures strictes et possèdent des systèmes d'ouvertures conditionnelles.

Malgré toutes les dispositions de préventions et de protections mises en place, le cas de la fuite d'un animal a été étudié, et une procédure mise en place dans le cadre du plan de secours.

Si vous êtes témoin d'un comportement anormal ou d'un accident, prévenez de suite un membre du personnel proche de vous ou appelez le 02.37.34.24.20.

En cas d'échappée constatée, mettez-vous à l'abri dans les zones de replis indiquées sur le site ou vers lesquelles le personnel vous demande de vous replier.

Aire de jeux :

Les espaces de jeux sont strictement réservés aux enfants et interdits aux adultes. Les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents ou des personnes adultes qui les accompagnent.

MESURES SANITAIRES - COVID 19 :

REGLES ET CONDITIONS POUR VISITER NOTRE ZOO-REFUGE

LE SITE EST OUVERT AU PUBLIC DU 14/10 AU 01/11/2020 AUX VISITES GUIDÉES ACCOMPAGNÉES

Ces mesures exceptionnelles dues à la crise sanitaire en vigueur, ont pour but de garantir la sécurité de nos visiteurs ainsi que celle de notre personnel et de nos pensionnaires. Nous comptons sur votre compréhension et votre contribution.

L'entrée au zoo-refuge implique la pleine et entière acceptation et l'application des règles ci-dessous exposées. La Direction se réserve le droit de refuser l'accès ou reconduire toute personne ne respectant pas ces dispositions sans compensations, dédommagement ou tout autre recours.



WWW.LATANIÈRE-ZOOREFUGE.FR

Le Grand Archevilliers 28630 Nogent-Le-Phaye

contact@lataniere-zoorefuge.fr

SIRET 81758089700012

**Visites :**

Nous avons opté pour réduire le nombre d'entrées journalières par rapport à notre capacité d'accueil. Durant cette période, le nombre de visiteurs est donc fortement limité. Seules les visites guidées par groupe de 16 personnes (guide inclus) sont possibles.

Cela implique que les billets devront donc être réservés en ligne sur notre site internet www.lataniere-zoorefuge.fr. Le visiteur devra choisir sa date de réservation, son créneau horaire et le nombre de billets souhaités par anticipation.

Les visiteurs sont invités à se présenter à la billetterie le jour J 15 minutes avant le début de la visite. En cas d'affluence, toute arrivée tardive ne pourra faire l'objet d'un report.

Dans la limite des places encore disponibles et en cas de faible affluence, il est possible d'acheter un billet sur place le jour même. Mais seule la réservation à l'avance garantit l'entrée.

En raison de la crise sanitaire, nous vous demandons de privilégier le paiement par carte bancaire sans contact et d'utiliser votre propre stylo pour les règlements par chèque.

Attention : notre site est un site ouvert en cours de construction et sans abris sur le parcours actuel de visite. Il est donc fortement conseillé de consulter la météorologie avant de venir au zoo-refuge et de vous munir au besoin de vêtements de pluie et/ou chauds ainsi que de bonnes chaussures voir de bottes. De mauvaises conditions climatiques ne pourront faire l'objet d'aucun report ni remboursement.

Horaires :

Le site est ouvert au public de 10h à 17h. Dernière admission en billetterie à 15h15.

Port du masque obligatoire :

Le port du masque est obligatoire pour toute personne à partir de 11 ans. Les visiteurs non équipés devront faire l'acquisition d'un masque en boutique parmi les différents modèles proposés à la vente, sous peine de se voir refuser l'accès au site.

Nos personnels d'accueil sont équipés de masques ou visières et des séparations en plexiglas sont installées dans les points de vente.

Distanciation :

Notre site, grâce à sa configuration est propice à la distanciation sociale. Sa superficie et la largeur des allées permettent de circuler en toute fluidité.

Si aucune distance minimum n'est obligatoire entre individus d'un même groupe, il est en revanche demandé de respecter une distance de plus de 1 mètre entre visiteurs dès leur arrivée sur le site et de respecter les marquages au sol dans les zones concernées.

Durant cette période, les photos de groupe avec les personnels du zoo-refuge ne sont pas autorisés.



Lavage et désinfection des mains et des locaux :

Nous vous recommandons de vous laver régulièrement les mains ou de procéder à leur désinfection à l'aide du gel hydroalcoolique mis à votre disposition en libre-service à plusieurs endroits sur votre parcours.

Nous nous engageons à augmenter tous nos efforts en termes d'hygiène, en désinfectant plus régulièrement que d'ordinaire les barrières, les sanitaires, les poignées de portes et toute autre surface pouvant présenter des risques.

Sens de la visite :

Pour éviter que trop de personnes ne se croisent, nous avons mis en place un sens de visite unique. Tout retour en arrière est interdit sauf pour un motif valable et sur autorisation expresse d'un collaborateur du zoo-refuge. Nous vous informons également que certains enclos sont susceptibles d'être inaccessibles à la visite.

En cas de croisement, nous vous recommandons de marcher côté droit des allées.

Boutique :

Le nombre de personnes présentes dans la boutique est temporairement limité à 10 personnes en même temps afin de limiter les rassemblements et de répondre aux exigences gouvernementales.

Gestes barrières :

Outre le port du masque et le lavage régulier des mains, il est recommandé d'appliquer les gestes barrières suivants :

- Tousser ou éternuer dans votre coude pour éviter la propagation dans l'air ou sur vos mains des virus et agents pathogènes ;
- Ne pas toucher les vitres, grilles et barrières des enclos ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter après utilisation dans les poubelles destinées à cet effet.
- Changer de masque toutes les 4 h et déposer les modèles jetables après utilisation dans les poubelles destinées à cet effet.

En cas de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires, perte de l'odorat ou du goût) ou de contact récent (dans les 14 jours) avec une personne à risque ou diagnostiquée malade du COVID-19, nous vous demandons de bien vouloir reporter votre visite par principe de précautions.



Services :

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'aire de pique-nique, les jeux extérieurs pour enfants, la restauration, les consignes, la location de poussettes et fauteuils roulants ainsi que d'audioguides, sont temporairement indisponibles.

Nous vous souhaitons une agréable visite.

L'équipe du zoo-refuge La Tanière



WWW.LATANIÈRE-ZOOREFUGE.FR

📍 Le Grand Archevilliers 28630 Nogent-Le-Phaye
✉ contact@lataniere-zoorefuge.fr
SIRET 81758089700012